

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit, le vingt et un février à vingt heures et quarante cinq minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de vingt six puis au nombre de vingt cinq à partir de vingt et une heures dix minutes jusqu'à vingt et une heures quinze minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le quinze février précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, MM. KONIECZNY, FLANDIN, Mmes BASTIDE, ROUDAUT, ESPINASSE, LE GLOANNEC, MM. ORPELIERE, LEROY, TILLIET Adjointes au Maire, M. TAMBURRO, Mmes FAIVRE, GAUTIER, MM. FARRAGUT, RAMBLIER, BOURCIER, REDON, Mmes COHEN, HENRY, M. LOCRAY, Mmes VENELLE, PRETRE, MM TRICHARD, RIGALT, CHALLAL, NAOUENNEC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

- M. GERARD représenté par M. KONIECZNY,
- M. MONLOUIS représenté par M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
- Mme BLOMBOU représentée par Mme FAIVRE,
- Mme KHUTH représentée par M. FLANDIN,
- Mme SARTEUR représentée par Mme LE GLOANNEC,
- M. DEVIME représenté par Mme ESPINASSE,
- M. KERT représenté par Mme ROUDAUT,
- Mme CREPIN représentée par M. RIGALT,
- M. TRIGANCE représenté par M. TRICHARD,
- M. LE ROUX représenté par Mme PRETRE,

Absents non représentés :

- M. ORPELIERE (de vingt et une heure dix minutes à vingt et une heure quinze minutes)
- M. GASPARD
- Mme LABILLE
- M. SIBY
- M. HADDAD
- Mme VISCOGLIOSI
- Mme GHABRA

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Mme Brigitte ESPINASSE ayant obtenu trente six voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2008 n'a fait l'objet d'aucune observation. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CM082102 – 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mme Brigitte ESPINASSE

36 voix « pour »

Mme Brigitte ESPINASSE est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM082102 – 2 – ADHESION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'EPINAY SUR SEINE A DIVERS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2008

DECIDE l'adhésion aux associations ou fédérations suivantes :

nom de l'association	Secteur	montant 2007
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	élus	7058,84 €
Association des Maires d'Ile-de-France	élus	4 286,56 €
Synd.intercom.de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	technique	6 988,95 €
Association La Seine en partage	technique	3 000,00 €
Association Française pour l'Accession Populaire à la Propriété	DAG	3 500,00 €
Institut de formation d'animateurs de collectivités de Seine-Saint-Denis	DGS	3 712,72 €
Association Immeubles en fêtes	Vie des quartiers	1800,00 €
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes	Scolaire/DRH	20,00 €
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée	social	830,00 €
Association des Archivistes Français	direction générale	95,00 €
Amicale des locataires et des copropriétaires	DAG	160,00 €
Association des utilisateurs Logitud	affaires générales	250,00 €
Club des Utilisateurs Coriolis	financier	100,00 €
Club des informaticiens des collectivités territoriales	informatique	320,00 €
Associations des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Utilisateurs de CIVITAS	ressources humaines	366,00 €
Profession banlieue	Mission Ville	2 421,00 €
Centre National de la Cinématographie	culturel	100,00 €
Cinémas 93	culturel	100,00 €
Association Française des Cinémas d'Art & d'Essai	culturel	150,00 €
Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations	culturel	32,00 €
Association Les Amis de la joie par les livres	culturel	25,00 €
MAAD 93	culturel	100,00€
SIFUREP Syndicat des Communes de la région	affaires	1 417,34 €

parisienne pour le service funéraire	générales	
		36833.41 €

DIT que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté pour : 35

N'a pas participé au vote : 1

CM082102 – 3 – FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2008

DECIDE de fixer les taux des contributions ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation	16,71%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,06%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,91%

Ont voté pour : 30

Contre : 4

N'ont pas participé au vote : 2

CM082102 – 4 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2007

DECIDE de procéder à la reprise anticipée du résultat 2007 sur le budget de la ville d'Epinay-sur-Seine dans le cadre du vote du budget primitif 2008.

CONSTATE un résultat de clôture provisoire :

- ❖ en section de fonctionnement de (+) 8 916 087.74 €
- ❖ en section d'investissement de (-) 8 644 687.83 €

DECIDE d'affecter :

- ❖ au compte 002 en recettes : 532 028.17 €
- ❖ au compte 1068 en recettes : 8 384 059.57 €
- ❖ au compte 001 en dépenses : 8 644 687.83 €

Ont voté pour : 28

Contre : 6

N'ont pas participé au vote : 2

CM082102 – 5 – BUDGET PRIMITIF 2008 - COMMUNE

ADOpte le budget primitif pour l'année 2008, présenté et voté par chapitres et par opérations, conformément aux inscriptions de crédits de recettes et dépenses figurant dans le document budgétaire annexé à la présente délibération.

DIT que dans le budget primitif pour l'année 2008, le montant total de la section de fonctionnement s'élève à 58 222 074.17 € et celui de la section d'investissement s'élève à 35 558 293.94 €

Ont voté pour : 27

Contre : 6

N'ont pas participé au vote : 2

CM082102 – 6 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET PLAINE COMMUNE

APPROUVE la convention ci-après désignée :

- Ville d'Épinay-sur-Seine, Communauté d'Agglomération Plaine Commune : Convention de mutualisation et de mise à disposition de services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 35

CM082102 – 7 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNEE 2008

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2008 entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et l'Éducation Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Éducation Nationale.

DIT que la dépense globale, correspondant à ces actions, estimée à 241.722 € (Deux cent quarante et un mille sept cent vingt deux euros) sera inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 8 – CONVENTION DE RESIDENCE AVEC LA COMPAGNIE STAR THEATRE ANNEE 2008

APPROUVE la convention de résidence avec la Compagnie STAR THEATRE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 28.739 € TTC (Vingt huit mille sept cent trente neuf euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal

Ont voté pour : 36

CM082102 – 9 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PARIS XIII

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'Université Paris XIII,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 8.560 € nets de taxe (huit mille cinq cent soixante euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 10 – CONVENTION D'INTERVENTION DE LA 25EME EDITION DU FESTIVAL DE L'ASSOCIATION BANLIEUES BLEUES 2008

APPROUVE la convention d'intervention Festival Banlieues Bleues pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ces deux avenants.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 13.273 € (treize mille deux cent soixante treize euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 11 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR » - ANNEE 2008

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association « Cultures du Cœur » qui permettra d'offrir au public visé des places de cinéma gratuites, ainsi que des places de spectacles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 12 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION “ UNION DES ARTISTES D'EPINAY ” - ANNEE 2008

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association “ Union des Artistes d'Epinay ”.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DECIDE de verser à l'association « Union des Artistes d'Epinay » une subvention de 3.110 € (Trois mille cent dix euros) pour l'année 2008.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 13 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L’ASSOCIATION “ ARCANA ” - ANNEE 2008

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d’Epinay-sur-Seine et l’association « Arcana », fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l’association « ARCANA » une subvention de 28.800 €(vingt huit mille huit cent euros) pour l’année 2008,

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 14 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L’“ ASSOCIATION SAINT MEDARD POUR L’ORGUE ET SON RAYONNEMENT” (A.S.M.O.R.) - ANNEE 2008

APPROUVE la convention d’objectifs et de financement entre la Ville d’Epinay-sur-Seine et l’“ Association Saint Médard pour l’Orgue et son Rayonnement ”.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DECIDE de verser à l’« Association Saint Médard pour l’Orgue et son Rayonnement » une subvention de 1.556,00 €(Mille Cinq Cent cinquante six euros) pour l’année 2008.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 15 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L’ASSOCIATION “ LES AMIS DE NOTRE DAME DES MISSIONS ” - ANNEE 2008

DECIDE de verser à l’association “ Les Amis de Notre Dame des Missions ”, une subvention de 320 € (Trois cent vingt euros) pour l’année 2008.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 16 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A « L'ASSOCIATION CULTURELLE JEAN JAURES » - ANNEE 2008

DECIDE de verser à l' " Association Culturelle Jean Jaurès " une subvention de fonctionnement de 468 € (quatre cent soixante huit euros) pour l'année 2008.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 17 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ENTR'ANCHES, BANDE DE HAUTBOIS ET BASSONS »

DECIDE de verser à l'association « Entr'anches, bande de hautbois et bassons » une subvention exceptionnelle de 1.000 €(Mille euros),

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 18 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PROMOBORAN – 4 HEURES D'EPINAY » - ANNEE 2008

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » et la ville d'Epinay-sur-Seine,

FIXE le montant de la subvention pour 2008 à 40 000 €(Quarante mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 34

Contre : 2

CM082102 – 19 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PROMOBORAN – 4 HEURES D'EPINAY » - ANNEE 2008

DECIDE d'allouer une subvention à l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » pour l'année 2008 dont le montant s'élève à 5 000 €(Cinq mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 34

Contre : 2

**CM082102 – 20 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « EPINAY A TOUTES JAMBES »
POUR L'ORGANISATION DES COURSES HORS STADE - ANNEE 2008**

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Epinay à toutes jambes » et la ville d'Epinay-sur-Seine,

DECIDE le versement d'une subvention de 32 000 €(Trente deux mille euros) destinée à couvrir les dépenses liées à l'organisation du semi-marathon et du 10 km,

AUTORISE l'association « Epinay à toutes jambes » à percevoir l'intégralité des recettes provenant des droits d'inscription,

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 21 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION JUDO CLUB D'ORGEMONT - ANNEE 2008

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Judo Club d'Orgemont (J.C.O.) pour l'année 2008 dont le montant s'élève à 5 200 €(Cinq mille deux cents euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 22 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE D'ORGEMONT - ANNEE 2008

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2008 dont le montant s'élève à 500 euros (Cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 23 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYES COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNEE 2008

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2008 dont le montant s'élève à 1 550 euros (Mille cinq cent cinquante euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 24 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEP'art - ANNEE 2008

DECIDE d'allouer une subvention à l'association DEP'art pour l'année 2008 dont le montant s'élève à 500 euros (Cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 25 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNEE 2008

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs 2008 liant la ville d'Epina-sur-Seine et le C.S.M.E.,

DECIDE d'allouer une subvention permettant au C.S.M.E. de fonctionner durant les trois derniers trimestres 2008, d'un montant de 190 615 € (Cent quatre vingt dix mille six cent quinze euros). Ce nouveau versement porte la subvention totale du C.S.M.E. à 285 615 €(Deux cent quatre vingt cinq mille six cent quinze euros).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2008 liant la ville d'Epina-sur-Seine et le C.S.M.E.,

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 26 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION UNASCO ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNEE 2008

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association UNASCO fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2008.

FIXE le montant de la subvention pour 2008 à 2 200 €(deux mille deux cents Euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 27 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2008

APPROUVE l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2008 comme suit :

Association A chat malin	800,00 €
Association Aquarelle, Arts et Passions	300,00 €
Association Episurscène chant' et danse	700,00 €
Association Le pommier	450,00 €
Association Entre Voisins de Gros Buisson	150,00 €
Association Handicap et Arts Plastique	150,00 €

Association Familbra « La femme aux mille bras »	200,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	300,00 €
Association des parents d'élèves FCPE groupe scolaire Gros Buisson – J.J. Rousseau	300,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 28 – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE PROJET «ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES» N° 04.068 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL « MAISON DU CENTRE »

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au contrat de projet « Animation Collective Familles » N° 04.068 avec la Caisse d'Allocations Familiales, renouvelant l'agrément du centre socioculturel « La Maison du Centre » jusqu'au 31 octobre 2010,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 29 – AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PROJET N° 03.032 «ANIMATION GLOBALE» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL « MAISON DU CENTRE »

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au contrat de projet « Animation Globale » n° 03.032 avec la Caisse d'Allocations Familiales, renouvelant l'agrément du centre socioculturel « La Maison du Centre » jusqu'au 31 octobre 2010,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté pour : 36

CM082102 –30 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « GROUPEMENT D'ENTRAIDE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL »

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association « Groupement d'Entraide du Personnel Communal »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DECIDE d'allouer au Groupement d'Entraide du Personnel Communal une subvention dans le cadre du budget primitif de l'année 2008, d'un montant de 90 000 euros (quatre vingt dix mille euros),

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 31 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2008 A L'ASSOCIATION DU « GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DU PERSONNEL COMMUNAL »

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € au G.E.P.C. afin d'alimenter son fonds de solidarité,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 32 – CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE PREVENTION, HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR L'INSPECTION ET LE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne qui permet le renouvellement de l'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail,

APPROUVE le montant de la participation financière de la collectivité, soit une cotisation forfaitaire annuelle de 7 000 euros,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 33 – MODIFICATION DE L'AFFECTATION D'UN CONTRAT AIDE

DECIDE la suppression d'un poste de manutentionnaire affecté au Centre Technique Municipal, et la création d'un poste d'adjoint technique affecté à la Direction des Affaires sportives

DIT que la dépense sera imputée au budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 34 – MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – LOT N°3 FLOTTE AUTOMOBILE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N°3 ET N°4

APPROUVE l'avenant n°5 au marché de prestations de services en assurances – lot n°3 flotte automobile,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 35 – MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – LOT N°2 DOMMAGES AUX BIENS ET TOUS RISQUES EXPOSITIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’AVENANT DE REGULARISATION DU PATRIMOINE 2007

APPROUVE l’avenant de régularisation du patrimoine 2007 au marché de prestations de services en assurances – lot n°2 dommages aux biens et tous risques expositions,

AUTORISE le maire à signer ledit avenant,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 36 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L’ESPACE ESCALADE APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D’AFFERMAGE

APPROUVE le choix du groupement solidaire d’entreprises constituées des Sociétés AZEVA – VOYAGES et LYON ESCALADE, auquel sera substitué, au plus tard à la date de prise d’effet du contrat, la société dédiée à constituer en application de l’article 4-5 du contrat d’affermage et dont les membres du groupement demeureront garants et solidaires pendant toute la durée du contrat,

APPROUVE le contrat d’affermage à intervenir avec le groupement AZEVA –VOYAGES et LYON ESCALADE auquel sera substitué la société dédiée dans les conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d’affermage avec le groupement AZEVA –VOYAGES et LYON ESCALADE,

APPROUVE la grille tarifaire annexée au contrat d’affermage,

DIT que les dépenses afférentes à ce contrat d’affermage seront prélevées sur le budget communal,

Ont voté pour : 36

CM082102 – 37 – APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE REALISATION D’ETUDES DE POTENTIEL DE PRODUCTION D’ELECTRICITE A PARTIR DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR LE SIPPAREC

APPROUVE la convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Ont voté pour : 36

CM082102 – 38 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER N°s 9890 AU 9895 – 9897 AU 9903 – 9905 AU 9917 – 9920 AU 9928 – 9930 AU 9935 – 9937 AU 9938 – 9940 AU 9941

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d’intention d’aliéner n°s 9890 au 9895 – 9897 au 9903 – 9905 au 9917 – 9920 au 9928 – 9930 au 9935 – 9937 au 9938 – 9940 au 9941,

CM082102 – 39 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises au mois de janvier 2008, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et trente cinq minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,